



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

Régime indemnitaire - TMO 2008 L'indigence se poursuit !

**+ 2,7% d'augmentation du TMO (contre +4,20 à + 4,70% en 2007)
pour la grande majorité des agents de préfecture et de sous-préfecture
alors que l'inflation (INSEE) est de +3,5% sur 1 an en juin 2008**

Au moment où le régime indemnitaire des préfets et sous-préfets en poste en « territoriale » va être aligné sur celui de leurs collègues affectés en administration centrale,

Au moment où, à travers la RGPP et la boîte à outils mobilité, le Gouvernement va casser les Statuts, démanteler la Fonction publique et liquider les Service Public Républicain,

Au moment où les préfectures vont être littéralement dépecées,

Au moment où, en conséquence, des efforts et des sacrifices supplémentaires vont être à nouveau demandés aux personnels de préfecture et de sous-préfecture dont l'avenir est plus qu'incertain, y compris en terme de mobilités géographiques imposées,

Le ministère de l'intérieur offre généreusement une aumône à la grande majorité des personnels de préfecture au titre du régime indemnitaire 2008 !!



☹ **Un point positif** tout de même obtenu par FO après des années de revendication : **l'augmentation du TMO est enfin à nouveau identique en % pour tous les agents quelle que soit leur catégorie !!!**

Mais ce juste retour des choses est largement insuffisant :

☹ **Comme en 2007, les TMO des préfectures s'éloignent des TMO de l'administration centrale** dont les montants augmentent en moyenne 1,5 fois de plus que ceux de préfecture (soit 50% de plus d'augmentation en centrale qu'en préfecture). Pourtant le protocole 2006-2010 sur la fusion des corps prévoyait que « l'évolution annuelle globale des deux régimes (services centraux et services territoriaux pourra être différenciée notamment afin de réduire les écarts actuels » ! Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

FO exige pour sa part du concret : l'alignement immédiat de tous les TMO des personnels de préfecture sur les TMO de la centrale !

☹ **Comme en 2007, une répartition différenciée** au plan géographique au profit de la région parisienne, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat de 2000 ayant déjà sanctionné cette pratique !

☹ **Contrairement à 2007, seulement +2,7%** d'augmentation en province et outre-mer, soit :

👉 moins de 100 € d'augmentation annuelle en moyenne pour la catégorie C,

👉 moins de 130 € d'augmentation annuelle en moyenne pour la catégorie B

👉 moins de 200 € d'augmentation annuelle en moyenne pour la catégorie A (hors CAIOM),

... quand on sait que nos collègues des Finances ont obtenu une prime supplémentaire de 350 € par agent, intégralement pris en compte pour le calcul de la retraite !

POUR OBTENIR SATISFACTION :

TOUS AVEC FO A PARIS LE 2 OCTOBRE 2008



REGIME INDEMNITAIRE - TMO 2008

- ☺ **Un point positif obtenu par FO** après des années de revendication : l'augmentation des TMO est enfin à nouveau identique en % pour tous les agents (sauf pour les CAIOM)
- ⊗ **les TMO des préfectures s'éloignent inexorablement des TMO de l'administration centrale**
- ⊗ **nouvelle répartition différenciée au plan géographique** au profit de la région parisienne
- ⊗ **seulement autour de +2,7% d'augmentation en province et outre-mer (inflation de +3,5% sur 1 an en juin)**, soit moins de 100 € d'augmentation annuelle en moyenne pour la catégorie C, moins de 130 € en moyenne pour les B et moins de 200 € en moyenne pour les A (hors CAIOM)

Grades (filiales administrative, STM, ouvrière, de service et de service social)	préfectures hors Ile-de-France				région Ile-de-France (sauf Paris) (77-78-91-92-93-94-95)				Préf. Région Ile-de-France et Adm. centrale du MI			
	TMO 2008	TMO 2007	augmentation 2008-2007		TMO 2008	TMO 2007	augmentation 2008-2007		TMO 2008	TMO 2007	augmentation 2008-2007	
	€	€	%	€	€	€	%	€	€	€	%	€
Conseiller d'administration (CAIOM = ex DSP), Chef de service technique	11 400 €	11 070 €	+ 2,98%	+ 330 €	13 454 €	12 210 €	+ 10,19%	+ 1 244 €	16 432 €	15 000 €	+ 9,55%	+ 1 432 €
CSA	9 653 €	9 400 €	+ 2,69%	+ 253 €	11 093 €	10 368 €	+ 6,99%	+ 725 €	15 405 €	15 000 €	+ 2,70%	+ 405 €
Directeur	8 421 €	8 200 €	+ 2,70%	+ 221 €	9 677 €	9 044 €	+ 7,00%	+ 633 €	15 405 €	15 000 €	+ 2,70%	+ 405 €
Attaché Principal, ingénieur p ^{al}	8 294 €	8 076 €	+ 2,70%	+ 218 €	9 530 €	8 907 €	+ 6,99%	+ 623 €	15 405 €	15 000 €	+ 2,70%	+ 405 €
Attaché, ingénieur et Conseiller technique service social	6 848 €	6 668 €	+ 2,70%	+ 180 €	7 868 €	7 354 €	+ 6,99%	+ 514 €	11 125 €	10 833 €	+ 2,70%	+ 292 €
SACE, contrôleur CE, assistant principal de service social	5 298 €	5 159 €	+ 2,69%	+ 139 €	6 088 €	5 690 €	+ 6,99%	+ 398 €	8 327 €	8 109 €	+ 2,69%	+ 218 €
SACS, contrôleur CS	4 862 €	4 735 €	+ 2,68%	+ 127 €	5 587 €	5 222 €	+ 6,99%	+ 365 €	7 789 €	7 585 €	+ 2,69%	+ 204 €
SACN, contrôleur CN, assistant de service social	4 432 €	4 316 €	+ 2,69%	+ 116 €	5 093 €	4 760 €	+ 7,00%	+ 333 €	6 512 €	6 341 €	+ 2,70%	+ 171 €
AAP 1 ^{ère} classe, ATP 1 ^{ère} classe, contremaître principal	3 627 €	3 532 €	+ 2,69%	+ 95 €	4 167 €	3 895 €	+ 6,98%	+ 272 €	5 888 €	5 734 €	+ 2,69%	+ 154 €
AAP 2 ^{ème} classe, ATP 2 ^{ème} classe, contremaître	3 558 €	3 465 €	+ 2,68%	+ 93 €	4 088 €	3 821 €	+ 6,99%	+ 267 €	5 351 €	5 211 €	+ 2,69%	+ 140 €
Adjoint Adm. 1 ^{ère} classe, Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	3 519 €	3 427 €	+ 2,68%	+ 92 €	4 043 €	3 779 €	+ 6,99%	+ 264 €	4 720 €	4 596 €	+ 2,70%	+ 124 €
Adjoint Adm. 2 ^{ème} classe, Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	3 291 €	3 205 €	+ 2,68%	+ 86 €	3 782 €	3 535 €	+ 6,99%	+ 247 €	4 694 €	4 571 €	+ 2,69%	+ 123 €